

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 71 Subventions (60.000 euros) et conventions avec l'association Jeunes Talents (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions à l'association Jeunes Talents et lui demande l'autorisation de signer deux conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 40.000 euros est attribuée en 2018 à l'association Jeunes Talents, 4, rue Schubert (20e) ; 16913 - 2018-03075.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 20.000 euros est attribuée en 2018 à l'association Jeunes Talents, 4, rue Schubert (20e) ; 16913 - 2018-05493.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Jeunes Talents les conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes, soit 60.000 euros, seront imputées de la manière suivante :

- 40.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316 ;

- 20.000 euros, sur le budget d'équipement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, nature 20421, rubrique 3112, AP 1803546 subvention d'équipement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO